

Note de politique et d'information

Le présent avis est destiné aux centres régionaux pour l'éducation (CRE), au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et aux directions des écoles. Veuillez le transmettre à toutes les personnes pour qui ces informations sont pertinentes.

Politique relative aux dossiers des élèves

Note

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite Enfance (MEDPE) a l'honneur de présenter la mise à jour de la politique concernant les dossiers des élèves, élaborée en consultation avec l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE) et en collaboration avec le personnel des Centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). La Politique relative aux dossiers des élèves est en vigueur depuis le 1er septembre 2006.

La politique relative aux dossiers des élèves s'applique à toutes les écoles du système d'éducation public de la Nouvelle-Écosse. Elle décrit les rôles, les responsabilités et les exigences des CRE et du CSAP en matière de gestion, de conservation et d'élimination des dossiers des élèves. Elle définit également les éléments constitutifs du dossier officiel de l'élève.

Les modifications apportées à la politique comprennent :

- une mise à jour afin d'aligner la politique sur la Loi sur l'éducation (2018) et la Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial (2024);
- le transfert des éléments procéduraux vers des procédures administratives distinctes pour la gestion des dossiers des élèves;
- la clarification des rôles et responsabilités de la direction et du personnel scolaire;
- la mise à jour de la liste des informations contenues dans un dossier d'élève;
- l'inclusion explicite des dossiers électroniques ainsi qu'une meilleure harmonisation avec le système provincial d'information sur les élèves;
- le transfert des dispositions relatives à l'accès aux dossiers des élèves sous l'autorité de la Politique provinciale visant la protection des renseignements personnels relatifs aux élèves;
- la clarification de l'autorité du CRE et du CSAP concernant la destruction légale, sécurisée et en temps opportun des dossiers scolaires.

Un nouveau calendrier de conservation des dossiers des élèves a été élaboré afin d'assurer une gestion cohérente de la conservation et de la destruction des dossiers au sein des CRE et du CSAP. Par ailleurs, un document d'orientation contenant des informations actualisées sur l'accès aux dossiers des élèves et autres informations connexes est également en cours de développement pour promouvoir les pratiques exemplaires dans le système scolaire. Ces deux documents seront accessibles à l'adresse suivante : <https://www.ednet.ns.ca/politiques>.

Note de politique et d'information

Le présent avis est destiné aux centres régionaux pour l'éducation (CRE), au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et aux directions des écoles. Veuillez le transmettre à toutes les personnes pour qui ces informations sont pertinentes.

La politique mise à jour entrera en vigueur en novembre 2025. Les CRE et le CSAP veilleront à ce que le personnel de leur région comprenne son rôle dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Nous nous engageons à collaborer avec les CRE et le CSAP afin de garantir la mise en application réussie de cette politique à travers la province.

Original signé par

l'honorable Brendan Maguire,

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance